



Appui aux territoires candidats LEADER 2014 – 2020



*Atelier Partenariat Public-Privé
17 juillet / 28 août 2014 à La Tour-du-Pin*



Rhône-Alpes



Le cycle méthodologique

- Une même finalité
 - Permettre aux territoires candidats d'élaborer une candidature de qualité ...
- Des objectifs opérationnels :
 - Eclairer sur les principes LEADER et leurs conséquences (organisations, RH, gestion...),
 - Faciliter leur appropriation dans le projet LEADER

- **Un contenu en deux temps :**
 - 4 ateliers en amont de la candidature
 - LEADER pour les non initiés,
 - **Le partenariat public-privé,**
 - Les ressources humaines pour LEADER,
 - L'évaluation et la stratégie territoriale
 - 1 dernier atelier avant le conventionnement
 - La coopération

Des actions complémentaires

Si besoin....

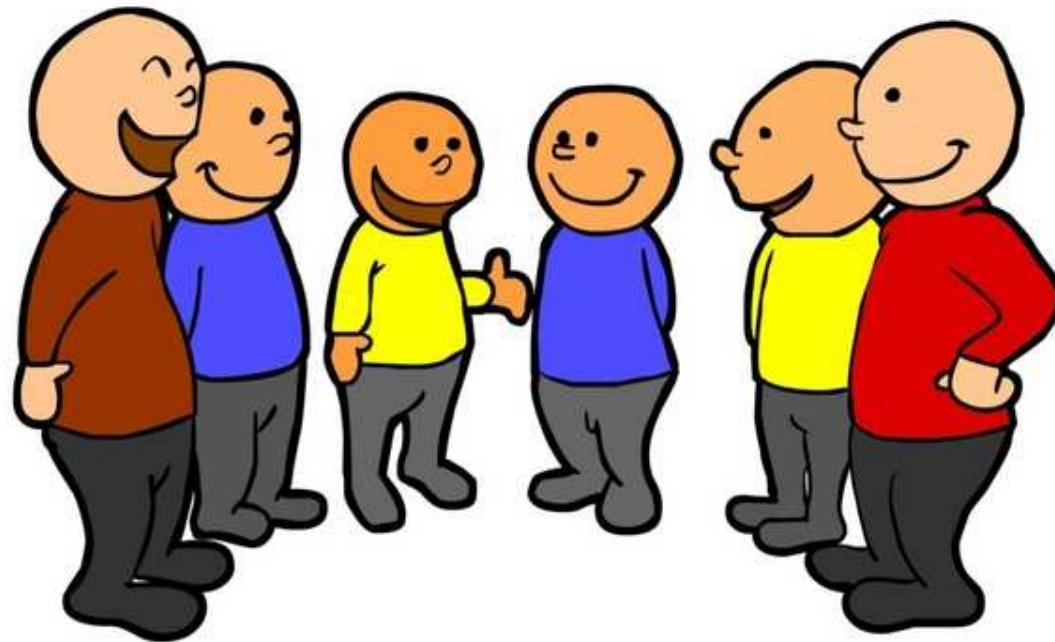
- Séminaire national LEADER - 15, 16 & 17 octobre à Dinan (22)
 - Présentation des travaux des groupes thématiques nationaux (Valorisation des ressources locales, Accueil et maintien des populations, Gestion de l'espace, Entrepreneuriat rural et Services en milieu rural)
- Controverses Européennes de Marciac... pour des territoires vivants - 30 juillet & 1er août 2014
- Rencontres nationales des agricultures autour de l'emploi et du travail - 22 au 24 août 2014 à Dardilly (69)
- Animer ponctuellement ou dans la durée : les règles de base - 8 & 9 septembre, 16 & 17 octobre à La Motte Servolex (73)
- Repérer les changements et les intégrer - 29 & 30 septembre 2014 (69)

Le déroulé de la journée

- Partenariat public-privé
 - GAL
 - Comité de programmation
 - Articulations avec les autres instances locales
- Organisation et vie de ce dernier
 - Témoignages
- Apports, impacts, clefs de réussite
- Atelier
 - Quel partenariat sur mon territoire ?

Mise en bouche...

Petit brainstorming collectif

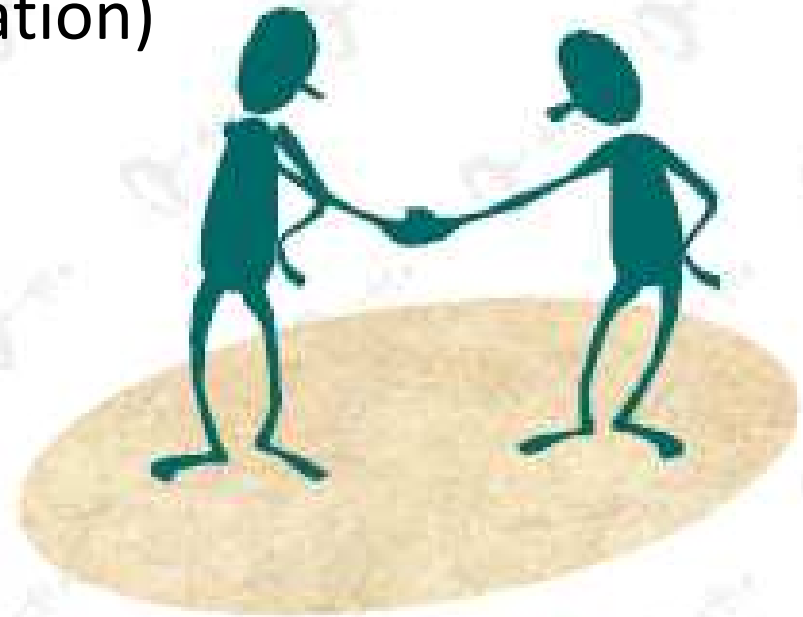


- Partenariat public-privé , GAL, comité de programmation : que mettez-vous derrière ces mots ?
- Partenariat public-privé : quels outils et méthodes, conseils et recommandations issues de vos pratiques locales ?
- Quelle est votre principale attente / ce sujet ?

Partenariat public-privé de décision

Etre "partenaire"

- Prendre part à (association)
- Faire partie de (choix)
- Prendre parti (engagement)
- Faire part de (communication)



Le partenariat local

- fédérer les forces vives autour d'un projet
- permettre l'expression de tous
- poser un regard élargi sur les ressources
- assurer une liaison entre les actions
- être au plus près des réalités locales
- gérer avec souplesse et flexibilité



Le partenariat LEADER

- expression d'un groupe d'acteurs (publics et privés)
- constitué sous des formes diverses
- en position d'organiser et d'assumer un engagement collectif
- et ayant la légitimité pour gérer des fonds publics

Les composantes d'un partenariat

- Un réseau de relations
- Une coopération fixée contractuellement
- Un climat de confiance
- Une capacité d'organisation et de gestion
- Une géométrie variable en fonction des types de préoccupations



Le groupe d'action local (GAL)

- équilibré et représentatif des groupes d'intérêt locaux existants, issu des différents secteurs socio-économiques de la zone.
- détermine et met en œuvre 1 SLD, prend des décisions sur l'allocation de ses ressources financières et les gère
- dispose d'un pouvoir de décision
 - partenaires privés et associations $\geq 50\%$ partenariat local

Les tâches du groupe d'action local

- Appuis à chaque étape du projet
 - information, conseil, formation des acteurs
 - élaboration, mise en oeuvre, suivi de la stratégie
 - évaluation, communication
 - programmation des crédits FEADER
 - animation et repérage des porteurs de projet
 - mise en place de critères et conditions de sélection transparents et non discriminatoire qui préviennent les conflits d'intérêts
 - accompagnement et suivi des projets
 - impulsion & accompagnement d'actions collectives

Les attendus AMI / contenu candidature

- définir le processus d'implication des acteurs
 - qualité démarches ascendantes
- expliciter l'appropriation des problématiques, la résonnance territoriale des projets accompagnés
- présenter la composition du comité de programmation, la démarche de suivi et de mise en oeuvre
- présenter et expliquer les processus de co-gouvernance proposés
- préciser les liens avec les territoires organisés

Le comité de programmation

- instance de pilotage
- représentatif du GAL
 - Partenariat ne se limitant pas aux seuls acteurs directement concernés par la thématique du projet mais qui associe également des « non spécialistes » (ouverture, prise de recul)
- fonctionnant selon le principe du double quorum
 - 50% des membres
 - dont 50% de représentants du privé

Articulation avec les autres instances locales

– Attendus AMI

- Adéquation des périmètres : gouvernance et modalités d'intervention.
- Intégration des élus représentant le Conseil régional et les délégués aux programmes territoriaux
- Implication des structures porteuses d'autres procédures contractuelles territoriales
 - CTEF, contrats de rivière ou contrats de corridors biologiques
- Veiller à la bonne diffusion de l'information sur la stratégie et les projets auprès de ces acteurs

Articulation avec les autres instances locales

- Distinction des fonctions des différents niveaux :
 - Conseil de développement : discussion, débat, concertation, avis.
 - Elus : décident des orientations politiques et prennent les décisions.
 - Comité de Programmation et GAL : discussion + orientations + décision
- Exemples de lien :
 - Mise en place d'un comité élargi intégrant GAL et instances CDDRA,
 - Articulation CLD et GAL via la représentation acteurs privés

– Avantage :

- concentration des temps de décisions, lecture plus générale du projet de territoire par les membres du comité

– Points d'attention, de vigilance :

- nécessite un travail d'information et de sensibilisation des élus ainsi que des autres chargés de mission sur le fonctionnement du GAL, le rôle de chacun et sur la valeur ajoutée de ce partenariat (meilleure prise en compte des réalités socio-économiques, construction/ confrontation de réseaux d'acteurs, meilleures analyses des projets...)

Organisation et vie de ce partenariat

- Le comité de programmation :
fonctionnement, outils
 - témoignage des acteurs du voironnais



<https://www.youtube.com/watch?v=ScJQEVVPQs>



- Mobilisation des acteurs, constitution et vie du partenariat



– témoignage de Philippe BELUZE
GAL Chartreuse - Avant Pays savoyard



- Mobilisation des acteurs, constitution et vie du partenariat, articulation avec le CLD

– d'Adeline BRUNET

GAL Bassin de Bourg-en-Bresse



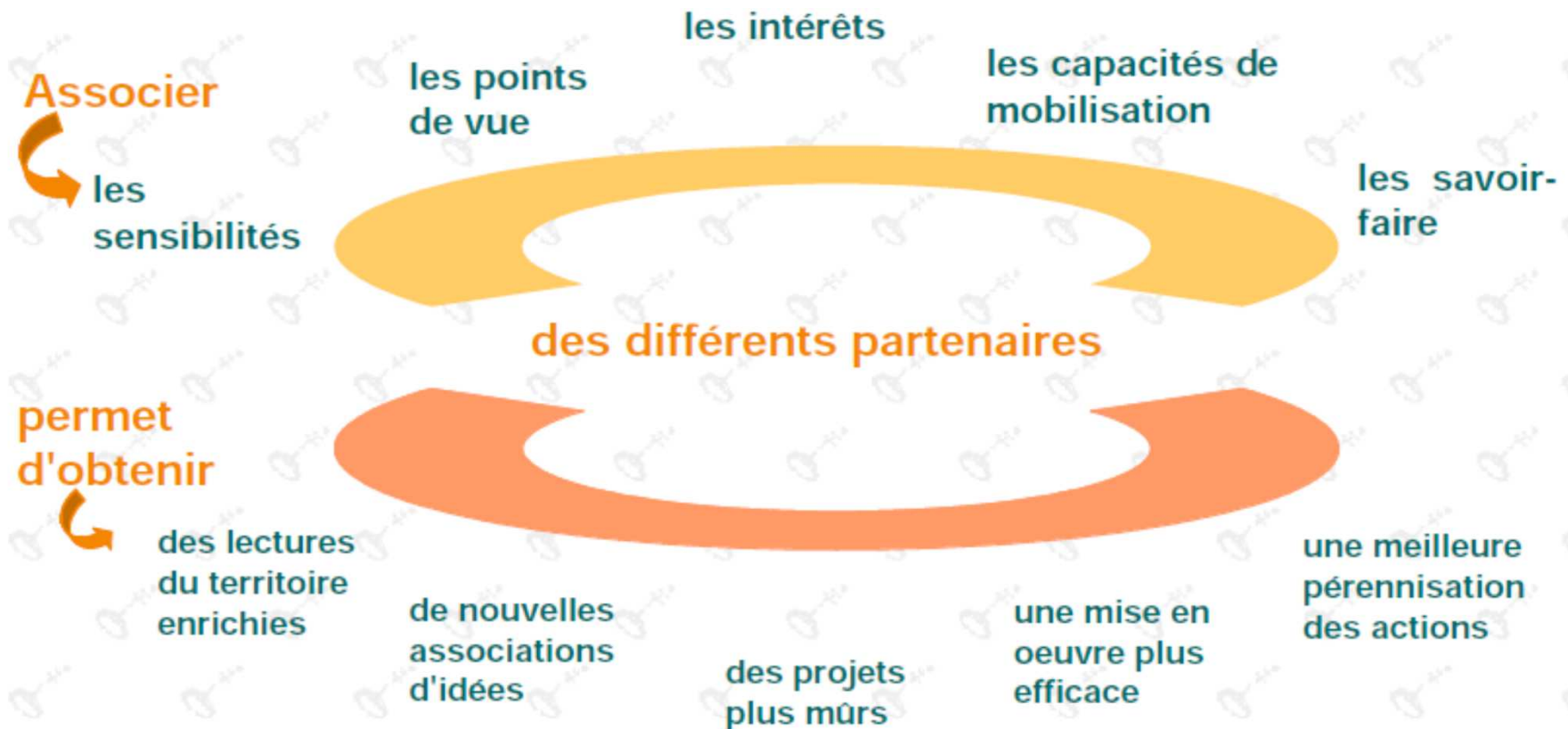
Bon appétit !!!

Les apports et impacts de ce partenariat

Les apports du partenariat

- rendre compte de la gestion et de l'utilisation des fonds publics
- stratégie plus en phase avec les réalités économiques, sociales ou environnementales
- nouvelle légitimité aux élus (crédibilité, lisibilité action)
- démontre capacité des privés à s'impliquer dans un intérêt collectif
- favorise l'interconnaissance, le développement de partenariats, les mises en réseaux
- permet d'aller plus loin dans la discussion et l'analyse
- évite, limite, les risques du clientélisme dans la gestion des financements publics

Le partenariat, un moteur d'innovations



Les conditions de la réussite

- La mobilisation du partenariat en amont de la candidature autour d'un cadre stratégique clair et partagé
 - ensemble partenaires pertinents
 - implication dans la continuité = légitimité des privés
- L'accompagnement des porteurs de projet dès l'idée
 - favoriser, encourager projets ayant du sens / stratégie
- Des ressources humaines (équipe technique, président)
 - animer la démarche de développement
 - organiser la concertation
 - impulser des partenariats, le développement de réseaux

- repérer les acteurs à associer et les projets
 - informer, former, conseiller
 - accompagner les porteurs de projet
- Une stratégie de communication
- Condition essentielle de la mobilisation du partenariat
 - Permet de faire connaître
 - LEADER au grand public
 - le programme aux futurs porteurs de projet
 - Permet de faire le lien avec l'Europe
 - Favorise l'émergence de projets
 - Contribue à la formation, l'information des membres du GAL

- Une stratégie évaluative élaborée en parallèle de la stratégie territoriale
 - Dimension formatrice et d'aide au pilotage
 - Prise de recul sur les pratiques + Rétablissement du lien entre actions et finalités
 - Mise en évidence des valeurs ajoutées = renforcement de la légitimité du partenariat
 - Outil de mobilisation et de progression du partenariat
 - Contribue à l'animation du territoire : élargissement de la palette des personnes ressources, amélioration de la représentativité du territoire au sein des instances de concertation et de décision.
 - Favorise le maintien de l'intérêt des partenaires privés
 - Permet de mesurer l'implication des élus, favoriser leur (re)mobilisation

Les points d'alerte, les écueils

- transformation du comité en chambre d'enregistrement
- distorsion dans la sélection des projets : pression consommation, critères de sélection trop limitant
- manque de connaissances, de compétences pour prise de décision
- turn-over des membres, démobilisation
 - taille territoire (distance, connaissance)
 - disponibilité
 - ↘ motivation
 - difficulté à avoir le double quorum
- confiscation de la prise de parole au sein du GAL

Quelques outils et pratiques intéressants

- mise en place d'une animation dynamique, efficace, reconnue
 - présentation courte et vivante des projets par les porteurs
 - retour du porteur sur le projet réalisé, finalisé
 - organisation de temps dédié à l'échange, au débat stratégique
 - mise en place de comité technique, de groupes thématiques
 - organisation de rencontres entre porteurs de projet, entre membres et porteurs en dehors de l'instance de décision
 - organisation de réunions du GAL ouvertes

- mise en place de règles de vie du comité de programmation (règlement intérieur)
 - démission d'office et remplacement d'un membre après 3 absences
 - recours ponctuels à la consultation écrite
 - organisation de réunions décentralisées
 - relance téléphonique des membres

- montée en compétence des membres
 - réalisation d'un classeur dédié à la vie du GAL (règlement interne, trombinoscope, synthèse de la stratégie...)
 - organisation de formations individuelles et/ou collectives
 - transmission des CR et autres documents systématiquement aux suppléants

- réalisation d'outils pédagogiques
 - vidéos
 - fiches d'identité

Atelier : **Quel partenariat sur** **mon territoire ?**



Rappel : critères de sélection AMI / gouvernance

- qualité de la concertation mise en place (appropriation locale et légitimité)
- composition du comité de programmation et propositions d'animation du comité.
- critères d'identification des membres du comité et leur diversité.
- capacité à fédérer une pluralité d'acteurs territoriaux par un mode de gouvernance adapté.
- modalités d'articulation et de simplification avec les instances de gouvernance des CDDRA et des PNR.

Les acteurs en présence

LES PARTENAIRES POTENTIELS DU PARTENARIAT LOCAL

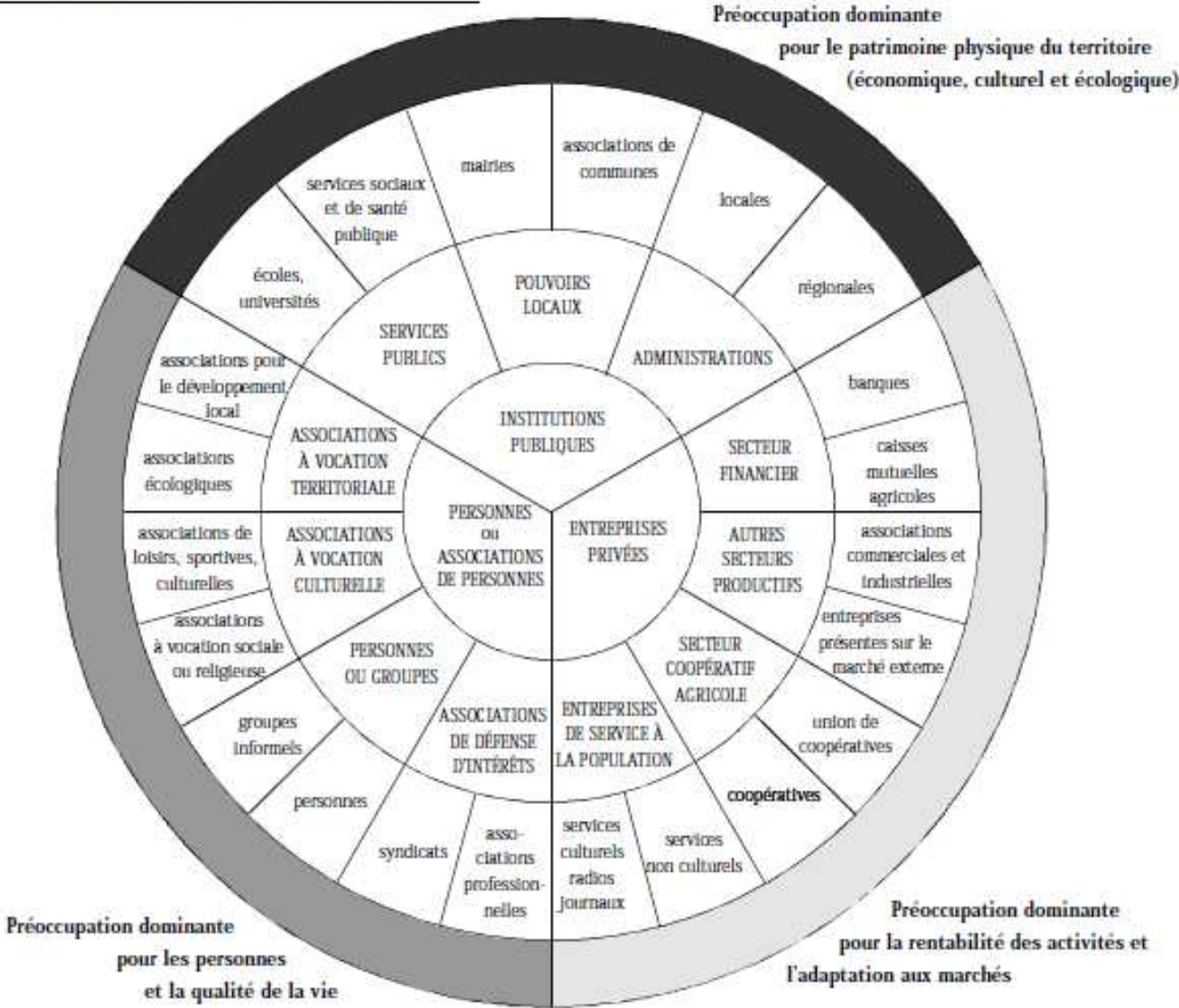


Tableau de bord du partenariat

1- Initialiser, détecter, mobiliser

- **Partenariat limité**

2- Réfléchir, se situer, proposer

- **Représentants et personnes ressources**
- **Groupes de travail**

3- Valider, programmer, financer

- **Investisseurs et administrations**

4- Monter, réaliser, suivre

- **Porteurs de projet**

5- Evaluer, s'approprier, relancer

- **Parties prenantes**
- **Groupe stratégique**

Cadre atelier

- par territoire
 - travailler sur la question générale et les questions associées
- puis en petits groupes
 - mise en commun des réflexions, des problèmes rencontrés
 - les acteurs mobilisés à ce jour sur leur territoire,
 - les acteurs restant à mobiliser
 - les méthodes et outils à disposition
 - les problèmes rencontrés
 - échanges sur outils, méthodes, pratiques des uns et des autres
 - proposition d'actions, d'outils, de méthodes / problèmes soulevés

Questions associées

- Ai-je mobilisé tous les acteurs pertinents / réflexions en cours ?
- Quels acteurs me restent-ils à mobiliser ? Quels sont les acteurs à ne pas mobiliser ?
- Comment identifier de nouveaux acteurs ?
- Comment mobiliser des personnes importantes pour le GAL mais avec lesquelles le relationnel est difficile? comment vais-je m'y prendre ? Dans le temps ?
- Comment je traite les tensions entre acteurs ?
- Comment je travaille la légitimité de ce partenariat, dans le temps, au regard de la structure qui porte le GAL ?

**Pour aller plus loin sur le sujet, un
ensemble de ressources à votre
disposition**

- Réseau rural Rhône-Alpes :

- [FEADER en Rhône-Alpes / LEADER](#)

- <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Leader-en-Rhone-Alpes>

- [Caprural / 2014-2020](#)

- <http://caprural.org/leader50/ressources/forum-2013-blog>

- Réseau rural français

- [Espace Territoires LEADER](#)

- <http://www.reseaurural.fr/territoires-leader/leader/presentation>

- [Evaluation nationale LEADER](#)

- http://www.reseaurural.fr/files/rapport_evaluation_miparcours_leader_national_.pdf

- Réseau rural européen

- [Portail LEADER](#)

- http://enrd.ec.europa.eu/leader/fr/leader_fr.cfm

+ les travaux menés au titre du [Réseau LEADER + et de LEADER II](#)

<http://www.una-leader.org/>

http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/dossier_p/fr/contents.htm

Le mot de la fin !

"Ce qui fait la dynamique LEADER, c'est
l'implication de la population.

Il est important de faire du lien, de favoriser les
projets pluri-acteurs."

Michel LAINE, un des pères de LEADER



Développement rural
Rhône-Alpes

www.caprural.org

A bientôt !!



LEADER : les fondamentaux

